



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Jeudi 11 juillet 2019 à 20 heures 30
Salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

PV du 20/06/2019 soumis à l'approbation.

Délibérations :

- 1) Décision modificative 1 : budget EAU
- 2) Autorisation permanente des poursuites accordée au comptable public
- 3) Ouverture d'un poste d'attaché territorial
- 4) Périmètre et nouveaux statuts du futur syndicat issu de la fusion de plusieurs syndicats dont le SIPAEP

Fait à Montry, le 05 juillet 2019

Le Maire,

Françoise SCHMIT

